



Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Succès de l'augmentation de capital d'environ 4,7 milliards d'euros de Numericable Group dans le cadre du projet d'acquisition de SFR

La Défense, le 18 novembre 2014 – L'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée le 29 octobre dernier par Numericable Group a rencontré un large succès. Le montant final brut de l'opération s'élève à 4 732 814 067,30 euros et se traduit par la création de 265 590 015 actions nouvelles.

265 463 520 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 99,95% des actions nouvelles qui seront émises. La demande à titre réductible a porté sur 22 888 681 actions et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 126 495 actions nouvelles.

Cette augmentation de capital permettra au Groupe de financer une partie du prix d'acquisition de SFR devant être versé en numéraire à la date de réalisation de l'acquisition de SFR, soit 13,5 milliards d'euros avant ajustements contractuels, ainsi qu'une partie des frais liés à l'opération, le solde du prix ayant d'ores et déjà été financé par endettement.

La réalisation de l'acquisition de SFR demeure soumise à la seule condition suspensive de l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire de Numericable Group devant se tenir le 27 novembre 2014, de l'apport à la Société d'environ 25,4% du capital de SFR, à l'issue duquel Vivendi détiendra environ 20% du capital de Numericable Group après prise en compte de l'augmentation de capital objet du présent communiqué. Altice France, qui détient 74,59 % du capital et des droits de vote de la Société, s'est engagée à voter en faveur de l'apport lors de cette assemblée générale.

Pour Eric Denoyer, Président-directeur général de Numericable Group :

« Nous nous réjouissons du franc succès de cette augmentation de capital, dernière étape du processus d'acquisition de SFR avant l'assemblée générale extraordinaire de Numericable Group qui se tiendra le 27 novembre 2014. Ce résultat est une marque de confiance des investisseurs à l'égard d'un projet industriel ambitieux et fortement créateur de valeur. Nos équipes vont désormais se consacrer pleinement à l'intégration des deux groupes et à la mise en oeuvre des synergies, afin de construire le leader français du très haut débit et de la convergence fixe-mobile. »

Le règlement-livraison des actions nouvelles interviendra le 20 novembre prochain. L'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment A) des actions nouvelles est également prévue le 20 novembre 2014, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR0011594233). A compter de cette date, le capital de Numericable Group sera donc composé de 389 532 027 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, soit un montant total 389 532 027 euros.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront immédiatement assimilées aux actions existantes déjà cotées sur le marché réglementé d' Euronext Paris.

Cette opération était garantie à hauteur de 24,49% par un syndicat bancaire composé de Deutsche Bank AG, London Branch, Morgan Stanley & Co. International plc, Barclays Bank PLC, BNP PARIBAS, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Credit Suisse Securities (Europe) Limited, Goldman Sachs International et J.P. Morgan Securities plc, en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés. Cette garantie ne constituait pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. Natixis est intervenu en tant que Chef de File Associé.

Information du public

Un prospectus rédigé en langue française, constitué (i) du document de référence de Numericable Group enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 10 octobre 2014 sous le numéro R.14-063, (ii) de son actualisation déposée auprès de l'AMF le 28 octobre 2014, et (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 14-577 en date du 28 octobre 2014 est disponible, sans frais, au siège social de la Société, Tour Ariane, 5 place de la Pyramide, 92088 La Défense Cedex, sur le site internet de la Société (www.numericable.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Numericable Group attire l'attention du public sur les facteurs de risques présentés au chapitre 4 du document de référence et de son actualisation et au chapitre 2 de la note d'opération.

À propos de Numericable Group

Numericable Group est l'unique câblo-opérateur majeur en France, présent grâce à une infrastructure fibre optique de très haut débit sur trois segments : grand public (B2C), entreprises (B2B) et segment de gros (« Wholesale »). Bénéficiant d'une technologie très avancée et s'appuyant sur une infrastructure puissante, qui fonctionne comme un réseau unique au service de ses trois segments, le groupe est aujourd'hui le leader du marché émergent du très haut débit en France, avec une part de marché de près de 50 % (seuls 8% des foyers français disposaient d'un accès à Internet très haut débit en 2013). Sur le segment B2C, le groupe opère sous la marque Numericable, qui propose une large gamme de produits et de services aux particuliers : télévision payante, fourniture d'accès à Internet haut et très haut débit et téléphonie fixe et mobile. Sur le segment B2B, le groupe opère sous la marque Completel, qui est le premier opérateur alternatif en termes de réseau FTTO (Fiber-To-The-Office).

En 2013, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires combiné de 1,3 milliard d'euros.

Relations Investisseurs

Olivier Gernandt
+33 1 70 01 47 29

Relations Presse

Marie-Gabrielle Sorin
+33 1 58 47 90 92

Charles Fleming
+ 33 6 14 45 05 22

Avertissement

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription de Numericable Group.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de Numericable Group ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une procédure d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise pour l'offre des droits préférentiels de souscription ou des actions nouvelles dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.

L'émission, l'exercice ou la vente des droits préférentiels de souscription et la souscription ou l'achat des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription font l'objet, dans certains pays, de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Numericable Group n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autorité de régulation au Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles mentionnés dans ce communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés au sens du US Securities Act de 1933 et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié.

Les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne pourront être offerts, vendus ou acquis au Canada (sous réserve de certaines exceptions), en Australie ou au Japon.